

Fiche action n° 94/N°5

Thème : Accès à l'emploi des habitants /
Désenclavement et fin de l'isolement des
quartiers / Education et réussite



APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

Enjeu:

Apprendre à bien s'exprimer en français.

Constat, situation actuelle :

A l'heure actuelle, les capacités d'accueil dans les ateliers linguistiques comme dans les formations linguistiques sont très inférieurs aux besoins.

Le besoin avéré non satisfait en formation linguistique (alphabétisation et Français langue étrangère) est d'un niveau équivalent à l'offre actuelle: 548 places pour 1043 personnes recensées en 2007..

Proposition :

Multiplier par 2 l'offre de stages de formation linguistique pour répondre dans les délais corrects aux besoins exprimés. Offrir des possibilités de garde d'enfants aux stagiaires.

Effectuer un recensement exhaustif des besoins (personnes candidates à l'apprentissage du français) au niveau des communes.

Faire passer des tests et proposer une formation dans les meilleurs délais, six mois maximum ramenés à un mois pour une insertion professionnelle immédiate.

Mesure à étendre aux autres départements qui seraient dans la même nécessité.

Objectifs (quantifiés) :

Intégrer toutes les personnes le nécessitant à ce type de stage ;

Public potentiel évalué pour le département : 5000 personnes.

Amener dans le délai de 3 ans les personnes à un niveau de maîtrise du français suffisant.

Résultats attendus / indicateurs :

Réduire les délais d'inscription en formation à un mois maximum, en prenant en compte que la meilleure accessibilité va provoquer un accroissement de la demande.

Moyens budgétaires ou fiscaux :

Une formation de 200h pour une personne coûte 1000 €. Les besoins immédiats sont de 1 100 000 € en 2008 contre 586 000 € en 2007.

Moyens réglementaires :

Administration chef de file et partenaires sollicités :

ACSé niveau régional en liaison avec les communes

Service public de l'emploi